

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention de la commune de Paris au 8 et 9 germinal, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention de la commune de Paris au 8 et 9 germinal, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 542-543;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20833\\_t1\\_0542\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20833_t1_0542_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Me référant au certificat, visé par le citoyen Leyris, lors Président du District d'Alais, autre Représentant du peuple, membre de la Convention, votre bienfaisant Collègue du 28 juin 1791, ci-joint n° 1. Me référant à l'ouvrage proposé n° II. Me référant à la pétition présentée aux citoyens représentants Rovère et Poulthier ; suit leur arrêté, celui du département du Gard, le renvoi au district d'Alais et le soit (*sic*) communiqué relatif des 5, 6 vendémiaire, 17 brumaire et 2 frimaire le tout ci-joint n° III. Me référant à l'extrait de la délibération, prise en conséquence, par le Conseil général de la commune de Bonnevaux, du 8 de frimaire- ci-jointe n° IV (1). Me référant enfin à tout ce dessus et à l'avis du district terminant la pétition proposée, du 26 dit de frimaire, je requiers qu'il vous plaise, Citoyens législateurs :

1°) M'accorder, conformément à l'article VI de la loi du 7 janvier 1791, et telle récompense que de droit.

2°) Prononcer définitivement sur l'indemnité proposée.

3°) Me procurer en outre, tel emploi, telle ressource qu'il appartiendra.

Agrérez aussi, Citoyens législateurs, l'hommage de ma soumission, de mon respect et de mon dévouement.

MERCIER (*off. de santé et off. mun.*).

P.S. Tel l'astre brillant des cieux, le 1<sup>er</sup> nivôse, précédent mois, revenant vers nos climats, enrichit notre sol, tels aussi, Citoyens législateurs, par vos bienfaits, vos vertus, votre sagesse, votre justice... Vous pouvez soustraire à l'opprobre, à l'ignominie un des plus ardents, des plus constants et peut-être des plus éclairés des vrais amis de la liberté, de l'égalité ; Vrai sans culotte de la République. Joignant vos vœux aux miens, mettant mon temps à profit ; rendu d'autant plus utile à la chose publique ; en un mot, pénétré de civisme et de reconnaissance ; en deux mots, mon zèle et mes talents couronnés, au moins un jour on pourra dire :

« Sur le globe, Mercier, victime des ingrats,

« Lui même le disait et ne se trompait pas.

« Mais la Convention, ce corps si respectable,

« Ce corps si bienfaisant, toujours inébran-

[lable,

« Honorant le mérite et pour tout dire en sus,

« Fit voir seul, ici bas, qu'il aime les vertus ».

On pourra de plus, substituer aux deux tercets du sonnet, imprimé page avant-dernière, de l'ouvrage en question :

Exaltant mon savoir, aimant l'égalité,

J'ai trouvé ces amis, épris de loyauté ;

Honorant les vertus, admirant la science.

Cette illustre assemblée, exécration aux in-

[grats,

Des talents enfouis, voulut bien faire cas.

Qui pourrait exprimer votre reconnaissance ?

si lugubres. Que je sois bientôt en (*sic*) même de vous offrir et de vous peindre des plus utiles et des plus agréables images.

(1) Cette pièce constate les pertes réelles et civiques de l'exposant s'élever à la somme de 4.000 l. Elle prouve, joint le certificat n° 1, la notoriété publique portée par la loi ci-après citée.

## 14

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris adressent l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention aux 8 et 9 germinal.

Insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris, 8 germ. II. Etat au 7 germ.] (2).

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie .....	415
Hospice du ci-devant Evêché .....	130
Grande-Force .....	685
Petite-Force .....	317
Sainte-Pélagie .....	267
Madelonnettes .....	285
Abbaye .....	123
Bicêtre .....	846
A la Salpêtrière .....	466
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	91
Fermes .....	31
Luxembourg .....	543
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ....	456
Brunet, rue de Buffon .....	51
Les Picpus, fbg St Antoine .....	179
Réfectoire de l'Abbaye .....	91
Les Angloises, rue Saint-Victor .....	125
Les Angloises, rue de Lourcine .....	110
Caserne, rue de Vaugirard .....	97
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	317
Les Angloises, fbg St Antoine .....	71
Coignard, à Picpus n° 6 .....	12
Ecoissais, rue des Fossés Saint-Victor .....	98
Saint Lazare, fbg Saint-Lazare .....	630
Mahay, rue du Chemin Vert .....	86
La Chapelle, rue de la Folie Renaud .....	43
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	94
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire..	84

Total général ..... 6743

[Commune de Paris, 9 germ. II. Etat au 8 germ.] (3).

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie .....	412
Hospice du ci-devant Evêché .....	132
Grande-Force .....	687
Petite-Force .....	315
Sainte-Pélagie .....	263
Madelonnettes .....	293
Abbaye .....	110
Bicêtre .....	844
A la Salpêtrière .....	465
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	100
Fermes .....	31
Luxembourg .....	559
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ....	457
Brunet, rue de Buffon .....	51
Les Picpus, fbg St Antoine .....	180
Réfectoire de l'Abbaye .....	94

(1) P.V., XXXIV, 238. B<sup>in</sup>, 9 germ.

(2) C 298, pl. 1036, p. 21. Signé : GAGNANT, QUENEL.

(3) C 298, pl. 1036, p. 24. Signé : HEUSSÉE, FROIDURE, QUENEL.

Les Angloises, rue Saint-Victor .....	130
Les Angloises, rue de Loursine .....	110
Caserne, rue de Vaugirard .....	322
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	97
Les Angloises, fbg St Antoine .....	71
Coignard, à Picpus n° 6 .....	13
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor .....	98
Saint Lazare, fbg Saint Lazare .....	628
Mahay, rue du Chemin Vert .....	86
La Chapelle, rue de la Folie Renaud .....	43
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	94
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire ..	84
-----	
Total général .....	6 769

## 15

Les sociétés populaires de Bourg-sur-Rhône, département de l'Ardèche, et du Mas-d'Azil, département de l'Ariège, applaudissent au décret du 16 pluviôse, qui a rendu à la liberté une partie de nos frères, qu'une avidité mercantile avoit dégradés par un trafic avilissant, et invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

a

[Bourg-sur-Rhône, s.d.] (2).

« Législateurs,

Les exemples aussi grands que continuels de courage, de patience et d'amour de la Patrie, que vous n'avez cessé de déployer aux yeux de toutes les nations, en dépit des despotes coalisés, avoient sans doute orné votre gloire du plus grand éclat. La hauteur à laquelle l'esprit public s'élève chaque jour par vos sages instructions, les préjugés sous tous les rapports vaincus, abolis et leurs emblèmes brisés et foulés aux pieds, annonçant à l'Europe étonnée, la vaste étendue de votre génie, mais votre décret qui abolit l'esclavage de nos frères de couleur, force à coup sûr, l'univers d'admirer en vous la plus haute justice et la sagesse la plus consommée : la Société populaire de la commune du Bourg-sur-Rhône, vous en marque sa vive reconnaissance ; avec d'autant plus de ferveur qu'elle a senti parfaitement comme vous, Législateurs, que la liberté et l'égalité, sont des principes divins et sacrés. Ce sont des biens sans prix et le barbare qui, osant leur en mettre un, soumet ses pareils à ses caprices, à sa volonté arbitraire, est un monstre, un assassin, car ces biens précieux de la nature sont si étroitement liés à l'homme qu'ils ne peuvent leur être enlevés, que par ce qu'il détruit en même temps sa conservation et sa vie. Et, Législateurs, l'empire de la liberté et de l'égalité pouvoit-il souffrir d'exception ? L'harmonie dans la musique ne s'accointoit jamais de faux tons, ni de dissonnances. Il n'y a point de vertu, Législateurs, auxquelles les hommes libres ne s'élèvent ; mais l'esclavage outrageant en nature n'enfante

que des vices ; que ce monstre qui dégradait l'humanité, disparaisse à jamais du sol chéri de la liberté ; que les despotes apprennent des Français, que la règle du juste n'est jamais fondée sur les puissances, mais sur ce qui est conforme aux lois saintes de la nature, par ce grand décret, Législateurs, vous avez rendu à l'homme toute sa dignité, l'humanité satisfaite compte ce jour au rang des plus beaux jours de la République. Dès ce jour, quand on quittera cette terre de la liberté, on répondra avec transport, je viens de quitter des hommes ; dès ce beau jour, Législateurs, nous pouvons dire les uns les autres, nous avons rencontré une patrie, songeons tous à lui servir d'ornement, et c'est à votre profonde énergie, qu'en viendra la plus grande gloire.

La profondeur de votre politique à éviter l'astucieuse paix que vous présentoient les tyrans coalisés, ne vous mérite pas moins, Législateurs, nos empressées félicitations ; point de trêve avec des Mangeurs de chair humaine ; que la suprême indépendance du peuple français soit authentiquement reconnue. Que notre république qui deviendra bientôt celle du genre humain soit proclamée aux quatre coins de l'univers ! que l'infamie aristocratique, que les serviles préjugés soient ensevelis, ou ne cessant de les attaquer, de les vaincre, nous mourrons avec gloire.

Votre décret qui met en état d'arrestation tous les êtres suspects, ne contribue pas peu à sauver la république, nous vous en félicitons encore avec d'autant plus de sensibilité, que les précieux dons de la divinité, la liberté et l'égalité, pour le maintien desquels nous ne cessons de veiller, ne trouveront jamais en eux que des ennemis cruels.

Continuez, Législateurs, d'inspirer aux dignes Français, cet esprit d'intérêt général, cette bienveillance réciproque, en un mot toutes les vertus publiques et privées que vous pratiquez avec tant de succès, qu'en nous rappelant sans cesse, toutes ces grandes actions, toutes ces vertus héroïques, qui fait naître chaque jour l'amour de la liberté et de l'égalité si paisiblement enflammée par vos soins, notre âme s'élève et franchisse avec effort les limites étroites dans lesquelles la corruption du despotisme, retenoit nos vertus. Par vous, Législateurs, les Français sont devenus les enfants, très égaux et libres de la patrie, par vous la France sera en vénération à tous les peuples et en admiration à la postérité et sa gloire se portera aussi loin et aussi longtemps que peut s'étendre l'amour des grandes et des belles choses ».

FRATER fils (présid.), MARQUET fils (commissaire), MAURICE (archiviste), LAURENT cadet (ex-présid.), LAURENT, SABRE (commissaire), BUFFET (secrét.).

[Résumé du même texte, destiné au bulletin. Bourg-sur-Rhône, s.d.] (1).

« Législateurs,

Vos précédents travaux vous ont immortalisés mais le décret qui abolit l'esclavage de nos frères de couleur ajoute beaucoup à votre gloire et forcera sans doute le monde entier à admi-

(1) P.V., XXXIV, 238. B<sup>in</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 10 germ.; Débats, n° 558, p. 174.

(2) C 299, pl. 1050, p. 26.

(1) C 299, pl. 1050, p. 3.